

EXPO-COM-DEVE D (2024)32442

CONFIDENTIEL

M. Bernd Lange
Président de la Conférence des
présidents des commissions
Parlement européen

Objet: Évaluation de M. Jozef Síkela, commissaire désigné aux partenariats internationaux

Monsieur le Président,

La commission du développement, conformément à l'article 129 du règlement intérieur du Parlement européen, a procédé à une audition publique de confirmation, le mercredi 6 novembre 2024, avec M. Jozef Síkela, commissaire désigné, qui, sous réserve de l'issue positive de la procédure de nomination, sera chargé du portefeuille des partenariats internationaux.

Le 16 octobre 2024, la commission du développement, conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 3 de son annexe VII, a reçu la lettre du président de la commission des affaires juridiques concernant l'examen de la déclaration d'intérêts financiers de M. Jozef Síkela.

Avant l'audition de confirmation, le Parlement avait adressé une liste de questions écrites au commissaire désigné. Ma commission a pris acte que M. Síkela a répondu auxdites questions de façon satisfaisante.

Le déroulement de l'audition de confirmation est décrit dans le compte rendu in extenso de la procédure.

Sur la base des observations formulées par les coordinateurs de la commission du développement, qui se sont réunis à huis clos après l'audition de confirmation sous ma présidence, je donne par la présente l'évaluation suivante de M. Síkela:

La commission du développement est d'avis qu'au cours de son audition, le commissaire désigné a démontré son attachement au projet européen dans son ensemble, et aux partenariats internationaux en particulier. Il a fait la preuve de sa capacité à communiquer clairement les priorités, et ses qualifications personnelles en font un candidat recevable.

Le commissaire désigné s'est engagé en faveur de plusieurs questions qui sont de première importance pour la commission du développement, ainsi que pour la politique de développement de l'Union: l'obtention de résultats dans le cadre de la stratégie «Global Gateway», l'éradication de la pauvreté, la réduction des inégalités, la promotion du développement durable et la réalisation des ODD. La commission du développement salue en

particulier son engagement de mieux utiliser le marqueur relatif aux inégalités et de réserver à l'éducation au moins 13 % des fonds en faveur du développement dans le cadre de l'actuel CFP. Le commissaire désigné s'est également engagé à garantir la cohérence des politiques au service du développement, à traiter les causes profondes des migrations irrégulières, ainsi qu'à promouvoir l'égalité des genres. La commission du développement se félicite de son engagement d'œuvrer à la conclusion de partenariats mutuellement profitables avec l'Afrique et d'autres régions, ainsi que de maintenir le dialogue et de fournir des services de base dans les situations précaires. La commission a pris acte de sa déclaration en faveur d'un rôle accru du Parlement dans la gouvernance de la stratégie «Global Gateway», ainsi que de son engagement de mieux mesurer les incidences des projets en relevant.

La commission du développement se félicite de l'intention affichée de M. Síkela d'entretenir un dialogue régulier et transparent avec le Parlement, tant en commission qu'en plénière, et de garantir la communication d'informations au Parlement en amont des grands événements et des étapes clés des négociations internationales. Elle relève son engagement de poursuivre le dialogue géopolitique semestriel de haut niveau mis en place dans le cadre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale – Europe dans le monde. Elle souligne également son engagement de défendre fermement le budget de l'aide au développement et en particulier de ne pas abandonner l'aide publique au développement.

Les avis des commissions invitées à participer à l'audition de confirmation sont joints en annexe.

L'appréciation générale de cette audition de confirmation est que le commissaire désigné a donné une impression convaincante de ses compétences pour être membre du collège d'une part, et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées d'autre part.

Conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 5 de son annexe VII, les coordinateurs de la commission du développement représentant une majorité d'au moins les deux tiers des membres de la commission appartenant à un groupe politique ont approuvé l'appréciation que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

Au cours de la réunion d'évaluation, le coordinateur du groupe ESN a demandé d'intégrer une opinion minoritaire, jointe en annexe.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter cette appréciation à l'attention de la Conférence des présidents.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Barry ANDREWS

Annexes: Avis de la commission des affaires étrangères
 Avis de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres

Avis de la commission du commerce international

Avis de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

Opinion minoritaire du groupe «L'Europe des nations souveraines»

CONFIDENTIEL

M. Barry Andrews
Président
Commission du développement

Objet: Évaluation de M. Jozef Sikela, commissaire désigné aux partenariats internationaux

Monsieur le Président,

La commission des affaires étrangères, invitée à l'audition de confirmation de M. Jozef Sikela, commissaire désigné, qui a eu lieu le 6 novembre 2024, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans le domaine de la mise en place de partenariats globaux et réciproques dans le cadre d'une approche intégrée, du soutien à la vice-présidente/haute représentante en vue de la réforme du système international (Nations unies et organismes multilatéraux), du renforcement de la stratégie «Global Gateway» et de la poursuite du développement de l'approche Équipe Europe.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant au moins une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

David McAllister

Commission des droits des femmes et de l'égalité des genres
La présidente

IPOL-COM-FEMM D(2024)32676

CONFIDENTIEL

Destinataire

Barry Andrews, président de la commission du développement

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres, invitée à l'audition de confirmation de M. Jozef Síkela, commissaire désigné aux partenariats internationaux, qui a eu lieu le 6 novembre 2024, estime que le commissaire désigné **possède les compétences requises** à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans le domaine de la promotion de l'égalité des genres et de l'émancipation des femmes et des filles au moyen des partenariats internationaux de l'Union.

La commission des droits des femmes et de l'égalité des genres salue notamment son engagement à mettre en œuvre le plan d'action sur l'égalité des sexes III et à apporter son soutien au plan d'action IV.

Elle voudrait en outre relever les engagements du commissaire désigné pris en réponse à la question écrite sur l'importance de l'accès à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, ainsi qu'en faveur du soutien aux défenseurs des droits humains.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant au moins une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Lina Gálvez

Présidente de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres



Commission du commerce international
Le président

CONFIDENTIEL

M. Barry ANDREWS
Président
Commission du développement

Monsieur le Président,

La commission du commerce international, invitée à l'audition de confirmation de M. Jozef Síkela, commissaire désigné, qui a eu lieu le 6 novembre 2024, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées dans le domaine du commerce international.

Le commerce et le développement économique durable sont étroitement liés. Les coordinateurs de la commission INTA se félicitent d'un certain nombre d'engagements écrits et oraux pris par le commissaire désigné qui relèvent des compétences de la commission INTA, notamment s'agissant de faire progresser les relations commerciales mutuellement profitables avec les pays partenaires en matière de développement.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs de la commission INTA représentant une large majorité des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

M. Bernd LANGE

Président
Commission du commerce international

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures
Le président

IPOL-COM-LIBE D (2024) 33183

CONFIDENTIEL

M. Barry ANDREWS
Président de la commission du développement

Objet: *Avis de la commission LIBE sur l'audition de confirmation de M. Jozef SÍKELA*

Monsieur le Président,

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a été invitée à l'audition de confirmation de M. Jozef SÍKELA, commissaire désigné aux partenariats internationaux, qui a eu lieu le 6 novembre 2024.

À la suite des réponses apportées par M. SÍKELA aux questions liées aux domaines de compétence de la commission LIBE, la commission estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées relevant de la compétence de la commission LIBE.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant une majorité des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

Javier ZARZALEJOS, président de la commission LIBE

Copie:
Bernd LANGE, Conférence des présidents des commissions
Unité de la coordination des commissions et de la programmation législative (Coordleg)

Opinion minoritaire du groupe ESN – M. Jozef Síkela – 6.11.2024

Lors de son audition par la commission du développement, M. Jozef Síkela a apporté des réponses détaillées aux questions des députés. Son expérience politique et son expertise économique sont apparues de manière manifeste. Néanmoins, ses positions sur la lutte contre la migration illégale n'étaient pas suffisamment cohérentes, et il n'a en rien pris ses distances avec des objectifs idéologiques de l'Union tels que la politique climatique et l'intégration de la dimension de genre.

Le groupe ESN ne saurait donc apporter son soutien au candidat M. Jozef Síkela.